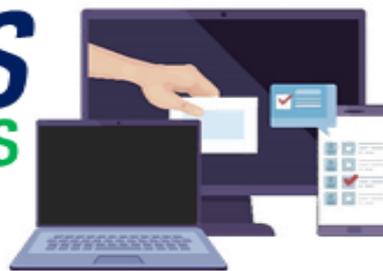


ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



Du 1^{er} au 8 décembre 2022
Vote électronique

Le Vote électronique par internet

Dans sa note d'information du 10/10/2022, le chef d'établissement, après avoir sollicité l'avis du CTE le 05/10/2022, a fait part de sa décision de recourir au VOTE ELECTRONIQUE pour tous les scrutins des élections professionnelles 2022. Les modalités vous sont présentées ci-dessous.



Pour la première fois au CHMD, les élections professionnelles se dérouleront à distance et chacun pourra voter par voie électronique 24h/24, du 01/12/2022 - 8h00 au 08/12/2022 - 16h00 inclus.

Le système de vote électronique retenu est celui de la société NEOVOTE qui prendra en charge toute la procédure jusqu'au prononcé des résultats.

Ça prend quelques minutes, pour les 4 prochaines années !

Comment voter ?

Chaque électeur se connectera au site de vote en saisissant **un identifiant** transmis par voie postale et **une donnée personnelle** (matricule figurant sur la fiche de paie).

Avant d'exprimer son vote, l'électeur sera invité à retirer selon son choix (par mail, SMS, ou via un serveur vocal) son **mot de passe généré aléatoirement**.

Le vote devient définitif par la saisie du mot de passe.

Des bornes de vote seront installées sur différents sites, mais **le vote pourra s'effectuer sur tous types de terminaux** : poste de travail, smartphone, tablette, ordinateur personnel.

En cas de soucis, que faire ?

Une centre d'appel téléphonique ouvert 24h /24h sera mis en place et joignable de la date de transmission des identifiants au jour du dépouillement. Au niveau des bornes de vote, une équipe d'assistance technique sera présente.

Les résultats ?

Durant la période de vote et pour chaque scrutin, le décompte des voix obtenues par chaque liste sera comptabilisé instantanément et automatiquement.

A l'issue de la période de vote, le **8 décembre 2022 à 17h00**, les **résultats définitifs** pour chaque scrutin, **seront proclamés par le chef d'établissement**, et seront diffusés par le biais d'une note d'information.

